



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 VALLEES DU VEXIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 OCTOBRE 2008 A THEMERICOURT

Le mardi 21 octobre de l'an deux mil huit s'est tenu à Théméricourt, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin sous la Présidence de Monsieur Max LEVESQUE.

MEMBRES PRESENTS :

Max LEVESQUE, Dominique CHERPIN (Ableiges), Xavier LERDU (Avernes), Michel FINET, Fabien MOREAU (Condécourt), Laurence MANOFF (Courcelles sur Viosne), Michel NOURY, Christine DE MEAUX (Gadancourt), Bernard LORIN, Jacques LINGLIN (Longuesse), Guy PARIS, Dominique PAPILLON (Sagy), Jean RAMBOZ, Jackie MANSART (Seraincourt), Michel ABRAHAM, Denis SARGERET (Théméricourt), Edith ANDOUVLIE, Jhony BOURGIN (US), Annick DE TRAVERSAY, Robert DE KERVEGUEN (Vigny).

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Michel PEROU (Avernes) : pouvoir à Marie-Thérèse GLUCK, Gérard GRAIS (Courcelles sur Viosne) : pouvoir à Josie ROLLAND, Christophe BOULAIRE (Frémainville).

MEMBRES ABSENTS :

Maurice MAILLET (Frémainville).

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :

Marie-Thérèse GLUCK (Avernes), Josie ROLLAND (Courcelles sur Viosne).

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard LORIN

Max LEVESQUE, Président de la Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin ouvre la séance à 19 h 30 en remerciant Michel ABRAHAM, Maire de Théméricourt de recevoir le Conseil Communautaire, dans sa salle du Conseil Municipal.

Puis il demande qu'un secrétaire de séance soit nommé, Bernard LORIN se propose.

Il invite ensuite les membres présents à formuler leurs remarques sur le dernier compte rendu du 25 septembre 2008 :

- ✓ Gérard GRAIS, Maire de Courcelles sur Viosne fait remarquer qu'il y a une erreur sur son prénom qui n'est pas Maurice mais Gérard.

✓ Annick de TRAVERSAY, Maire de Vigny souhaite apporter quelques éclaircissements :

- Page 2 : « Annick de TRAVERSAY a exercé son droit de préemption sur la DIA » à la place de « Annick DE TRAVERSAY a exercé son droit de préemption ou DIA ».
- Page 3 : « ce groupe de travail sera bien sûr élargi à des compétences internes et externes à la Communauté de Communes dès que la Commune de Vigny deviendra propriétaire des biens » à la place de « ce groupe de travail sera bien sûr élargi à des compétences internes et externes à la Communauté de Communes dès que la préemption sera acquise ».
- Page 3 : « A ce jour, Annick de TRAVERSAY n'a pas été avertie d'une requête du Tribunal Administratif et se dit confiante ... » à la place de « A ce jour, Annick de TRAVERSAY n'a pas été avertie d'un recours de l'acheteur et se dit confiante ... ».
- Page 7 : « Christine de MEAUX demande si il n'y aurait pas une possibilité de construire ce multi accueil sur un des terrains faisant l'objet du Droit de Préemption Urbain par Vigny » à la place de « Christine de MEAUX demande si il n'y aurait pas une possibilité de construire ce multi accueil sur un des terrains faisant l'objet de la DIA par Vigny ».
- Page 8 : « Annick de TRAVERSAY lui répond que ce projet n'est pas inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vigny qui prévoit des activités économiques, artisanales et culturelles » à la place de « Annick de TRAVERSAY lui répond que les terrains en question ne figurent pas dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ».

Les modifications ci-dessus énumérées sont prises en compte par le secrétariat qui diffusera le compte rendu modifié aux membres titulaires du Conseil Communautaire.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR L'ACHAT DU SITE « NUTRECO FRANCE » A LA COMMUNE DE VIGNY

Après avoir commenté, le dossier de présentation du projet de rétrocession du site NUTRECO FRANCE par la Commune de Vigny à la Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin en :

- ✓ retraçant l'historique de la Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin en matière de développement économique,
- ✓ effectuant un constat des fortes demandes d'ateliers locatifs sur le Département du Val d'Oise,
- ✓ présentant l'objet de l'opération, la description et l'intérêt du projet,

Robert de KERVEGUEN, Vice-président en charge de la Commission « Développement économique et Aménagement de l'espace et de l'environnement » passe la parole à Michel ABRAHAM, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin et Vice-président en charge de la Commission « Finances » qui fait, à son tour, une présentation photographique du site en question et commente la partie financière de ce projet.

Robert de KERVEGUEN tient à remercier Laurence MANOFF et Eric DYCHUS qui ont contribué à l'élaboration de cette présentation.

Il ajoute que si la Communauté de Communes n'a pas pu préempter sur ce bien c'est qu'elle n'en avait pas le droit ; seules les Communes sont autorisées à le faire. C'est pourquoi, il faudrait envisager, à l'avenir, d'ajouter cette compétence à celles de la Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin.

Puis Robert de KERVEGUEN donne une rapide explication sur la Taxe Professionnelle de Zone (TPZ).

Annick de TRAVERSAY trouve cette présentation très claire et précise qu'il convient toujours de parler au conditionnel car la Commune de Vigny n'est pas encore propriétaire de la zone. Elle espère vivement rétrocéder le site à la Communauté de Communes dès que la Commune de Vigny en aura fait l'acquisition.

Aussi, elle tient à informer le Conseil Communautaire qu'elle a reçu une requête du Tribunal de Pontoise via l'acheteur rebuté mais cela n'entame en rien la volonté du Conseil Municipal de Vigny de mener à bien ce projet.

Elle ajoute qu'elle n'a toujours pas connaissance du décompte des frais de notaire et d'avocat et qu'elle est toujours très confiante sur l'avenir de ce projet.

Josie ROLLAND souhaite connaître la teneur de cette requête ?

Annick de TRAVERSAY lui répond qu'elle peut consulter le site du Tribunal de Pontoise où elle pourra trouver les réponses à ces questions. Elle ajoute qu'elle ne souhaite pas entrer dans des explications dans un souci d'impartialité.

Michel ABRAHAM souhaite apporter une petite précision à la présentation du projet : actuellement le site « NUTRECO FRANCE » est gardé par un agent qu'il faudrait envisager de conserver pour gérer toute la partie technique du site et répondre aux éventuelles questions qui peuvent se poser.

Xavier LERDU : ne faudra t-il pas recruter un gérant ?

Michel ABRAHAM : il conviendra de faire appel à un bureau d'études ou à un cabinet spécialisé dans cette gestion.

Marie-Thérèse GLUCK : l'analyse financière tient compte d'un taux d'occupation à 75 % ?

Le Président lui répond par l'affirmative et qu'il ne faudra pas espérer avoir des recettes avant l'année 2010.

Annick de TRAVERSAY : une année blanche, ce n'est rien du tout !

Josie ROLLAND : pourquoi cette précipitation sur ce projet ?

Le Président : nous devons déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Préfecture (Dotation de Développement Rural) avec une date limite fixée au 19 septembre 2008.

Annick de TRAVERSAY : et l'intégration dans le paysage ?

Puis le Président souhaite faire un point sur la répercussion de ce projet sur les taxes de l'Intercommunalité.

Il faudra, certainement, envisager une augmentation de 90 % des taxes actuelles.

Denis SARGERET : dans tous les cas, c'est le contribuable qui devra payer.

Christine de MEAUX : l'augmentation pourrait être effective durant 2 années et après ne pourrait-on pas diminuer ces taxes ?

Michel ABRAHAM précise que dans le calcul, il ne faut pas oublier d'ajouter la Dotation Globale Bonifiée (DGF) attribuée lorsque la Communauté de Communes passera en Taxe Professionnelle de Zone (TPZ). Il ajoute que c'est un service qui est apporté à la population et qu'il appartiendra au Conseil Communautaire de décider de la suite à lui réserver.

Xavier LERDU : la division des bureaux est-elle facile ?

Michel ABRAHAM : les entrepôts sont facilement divisibles. Quant aux bureaux, ils sont déjà séparés.

Annick de TRAVERSAY : les bureaux seront-ils loués ou bien vendus ?

Michel ABRAHAM : nous allons plutôt vers une location car nous aurons la maîtrise du site. De plus, c'est plus facile à gérer.

Michel ABRAHAM : êtes-vous rassuré après cette présentation ?

Xavier LERDU : de toute façon, le risque zéro n'existe pas.

Jhony BOURGIN : le document présenté est rassurant et me redonne confiance mais il m'est difficile de vous donner l'autorisation sans en avoir tenu informé le Conseil Municipal d'Us.

Laurence MANOFF : je ne suis pas contre ce projet puisque j'ai même participé à l'élaboration du document de présentation mais je vous demande quelques jours de réflexion pour en faire part au Conseil Municipal de Courcelles sur Viosne qui jusqu'à ce jour n'était pas informé de ce projet. Seuls Gérard GRAIS et moi-même étions au courant.

Michel ABRAHAM : de toute façon, vous avez déjà voté lors du Conseil Communautaire du 25 septembre dernier sur les prêts (1 400 000.00 € contractés par la Commune de Vigny et rétrocédés à la Communauté de Communes et 400 000.00 € contractés par la Communauté de Communes) et sur les demandes de subventions.

Nous vous demandons, aujourd'hui, de donner votre autorisation de signature au Président, pour signer l'achat du site, à intervenir avec la Commune de Vigny, dès que celle-ci en sera propriétaire.

Denis SARGERET : si nous votons contre ce projet, il faut arrêter tout de suite l'Intercommunalité.

Guy PARIS : et si le projet ne fonctionne pas, nous revendrons !

Michel ABRAHAM : ce n'est pas du tout l'objectif. Ce projet étant un projet fédérateur pour notre Intercommunalité.

Puis le Président propose de passer au vote à main levée.

Le Conseil Communautaire, par 18 voix pour et 3 abstentions (Laurence MANOFF, Josie ROLLAND et Jhony BOURGIN) autorise le Président à signer l'achat du site situé 1 rue de Rouen à Vigny, à intervenir avec la Commune de Vigny, dès que celle-ci en sera propriétaire.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Le Président tient à informer que les comptes rendus :

- ✓ De la commission « développement économique » du 10 juillet 2008 par Guy PARIS,
- ✓ De la commission « enfance et seniors » du 10 septembre 2008 par Richard JOUANNEAU,
- ✓ De la commission « finances » du 25 septembre 2008 par Michel ABRAHAM,
- ✓ Du Bureau du 13 octobre 2008 par Michel ABRAHAM,
- ✓ De la commission « développement économique » du 14 octobre 2008 par Julien BOURBIER,

n'ont toujours pas été transmis au secrétariat pour leurs diffusions.

2 - Le Président informe le Conseil Communautaire que la Trésorerie Générale du Val d'Oise vient de nous faire savoir que la DDEA refusait de nous accorder un allègement de la somme de 4 725.70 € relative à l'ATESAT 2006 et qui a fait l'objet d'un courrier de notre part en date du 11 juillet 2008. Le Président demandera donc au secrétariat de procéder au virement de cette somme.

3 - En ce qui concerne les travaux de voirie, le Président informe le Conseil Communautaire que tous les travaux prévus dans le cadre du TRASERR 2007/2008 ont été effectués.

Pour ce qui est des travaux pris en charge, en partie, par le Conseil Général du Val d'Oise, ils ont été exécutés. Cependant, il convient de reprendre certaines voies qui n'ont pas été effectuées correctement et qui ont fait l'objet d'un rendez-vous avec Monsieur JUVENCE du Conseil Général récemment. Il s'agit de :

- ✓ la partie basse de la route de Gadancourt (golf) qui sera gravillonnée au printemps,
- ✓ les bas côtés (40 mètres environ) de la côte d'Avernes qui seront repris prochainement, à la demande de Xavier LERDU.

4 - Le Président fait part au Conseil Communautaire de son intention de surseoir au projet de multi accueil de 24 lits d'Ableiges d'une année et ce, pour permettre au projet d'achat du site de Vigny d'aboutir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Bernard LORIN,
Secrétaire de séance.